

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE

Monsieur

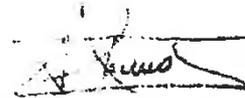
CHANDES

Monsieur

j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le 14 MARS 2008 _____ à _____ 19__ heures.

Veillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A CABARA, le 10/03/2008
Jacques CHANDES



ORDRE DU JOUR

Election du Maire
Délibération nombre d'adjoints
Election des Adjoints
Délégations

Danielle Labeylie Secrétaire de Mairie

POUVOIR (1)

Je soussigné,

CHANDES

donne pouvoir à (2)

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le
Veillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.
(2) Nom, prénom, adresse
(3) Cocher la mention utile
(4) NB. Validité : trois reports au maximum
(5) Porter à la main : 'Bon pour pouvoir' et signer.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (4) auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque (5).

Fait à CABARA, le 10/03/2008

DÉPARTEMENT

GIRONDE

COMMUNE :

Communes de moins de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT

CABARA

Élection du maire et des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

11

Nombre de conseillers en exercice

11

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille HUIT....., le QUATORZE..... du mois De Marsà dix neuf..... heuresminutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CABARA

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

BATAILLE NATHALIE	PEIFFER FRANCOIS	
BLANC THIERRY	ROBIN NICOLE	
BATTAGLIA ERIC	RULLIER PATRICIA	
CADIOU CORINNE		
CHORON DOMINIQUE		
GROUBACH JEAN CLAUDE		
LICOIS GERARD		

Absents ¹ : DUPUIS RABION ROBERT , excusé, 1 pouvoir

.....
.....
.....

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de M.R CHANDES Jacques....., maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Peiffer François..... a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe sera supprimé lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : MM CADIOU Corinne CHORON Dominique

.....

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 10
- e. Majorité absolue⁴ 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLANC THIERRY.....	10.....	DIX.....
.....
.....
.....
.....

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

⁴ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M BLANC Thierry..... a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M BLANC Thierry..... élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de trois..... adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois..... adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois..... le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 10
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BATAILLE NATHALIE.....	9.....	NEUF.....
PEIFFER FRANCOIS.....	1.....	UN.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. BATAILLE NATHALIE..... a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 10
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GROUBACH Jean Claude.....	8.....	huit.....
PEIFFER François.....	2.....	deux.....
.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. GROUBACH Jean Claude..... a été proclamé(e)
deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 10
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PEIFFER François.....	8.....	huit.....
RULLIER Patricia	2.....	deux.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M. PEIFFER F a été proclamé(e)
troisième adjoint et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ⁶

⁶ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le quatorze Mars deux, à de heures, minutes, en double exemplaire ²⁰ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,

1 1,

~

Les Délégations

Version du 14 mars 2008

Conseil municipal de Cabara - Délégations

Syndicats	Titulaire 1	Titulaire 2	Titulaire 3	Suppléant 1	Suppléant 2	Suppléant 3
CCB (Communauté de communes du Brannais)	T. Blanc	F. Peiffer	JC. Groubach	N. Bataillé	N. Robin	P. Rullier
SIVU (Syndicat d'assainissement)	T. Blanc	JC. Groubach		G. Licois	E. Battaglia	
SIRP (Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique)	T. Blanc	N. Bataillé	D. Choron	P. Rullier	C. Cadiou	
Syndicat du collège	T. Blanc	N. Bataillé	N. Robin			
SIAM (Syndicat intercommunal de l'aide ménagère)	N. Bataillé	R. Dupuis-Rabion				
SDEEG (électricité)	T. Blanc					
Syndicat des Eaux de Rauzan	T. Blanc	JC. Groubach		JC. Licois	N. Robin	
Syndicat du chenil	G. Licois			N. Bataillé		

Les Commissions

En cours de constitution

Le employés municipaux